

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le onze mars deux mil vingt-deux à 20 h 30, suivant convocation en date du quatre mars deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mr CHASSAGNE Yannick

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2022

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2022/020 en date du 11 mars 2022

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame le Maire informe l'assemblée

- De la rupture anticipée du CDD au 31 janvier 2022 de l'adjoint administratif recruté depuis le 2 décembre 2021.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour exercer les missions de secrétaire de mairie

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De créer à compter du 1er avril 2022 :
 - ✓ un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 17.50/35^{ème}.
- D'autoriser Mme le Maire à signer les actes de nomination correspondants.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- D'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} avril 2022 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
Gérante Agence Postale/CDI	C		(17.5/35) 1	1
Adjoint Technique	C	1		1
Adjoint Technique/CDI	C		(2,5/35) 1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe			(17.5/35) 1	1
				4

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme.
 En Mairie le 16 mars 2022
 Le Maire

